

Date de la convocation
18/03/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**
Séance du 04 avril 2024
N° 02_2024_004

L’an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire.**

Présents : AUDIBERT Jacques. CALMET David . **Adjoints**

BAYLE Annette. CAYRE André. POUX Christian. TOSQUES Jean-Claude. TRENTAZ Serge.

Absents excusés : PRIETO BERCIER Sarah. ROUQUIE Claude. VEIGA DELMAS Sonia

Procuration :

Secrétaire de Séance : AUDIBERT Jacques

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION pour rénovation de la chapelle

Monsieur le Maire présente le nouveau projet au Conseil Municipal dont l’objet est la rénovation de la salle communale.

A cet effet, la commune sollicite :

- **L’aide de l’État** dans le cadre de la DETR
- **L’aide de la Région Occitanie** dans le cadre du F.R.I.
- **L’aide du Département** dans le cadre du (FDT) Fonds de Développement Territorial – Axe 1, Mesure 1

Monsieur le Maire présente le tableau de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TOTAL
TOITURE	21 178.90 €	État DETR (20 % de la part éligible)	8 497.78 €
MENUISERIES	3 209.18 €	DÉPARTEMENT F.D.T. (30 %)	12 746.67 €
FACADES	18 100.83 €	Région F.R.I. (15 %)	6 373.34 €
		AUTOFINANCEMENT/emprunt	14 871.12 €
TOTAL GÉNÉRAL	42 488.90 €	TOTAL GÉNÉRAL	42 488.91 €
		TOTAL SUBVENTIONS	27 617.79 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté et décide de l’inscrire au budget 2024
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l’opération tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite l’État, le Département et la Région Occitanie pour l’attribution d’aides financières sur la base du plan de financement approuvé.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l’État, du Département et de la Région.

Ainsi fait et délibéré à Broze, les jour, mois et an que-dessus.

Le Maire,
Patrick LAGASSE

Le Secrétaire,
Jacques AUDIBERT